

DEPARTEMENT D'
EURE ET LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE
DREUX

MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAIS
28410 BOUTIGNY-PROUAIS

CANTON DE
NOGENT-LE-ROI

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 7 MAI 2010

Convocation du :

3 mai 2010

L'an deux mil dix, le vendredi 7 mai 2010, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :

3 mai 2010

La séance a été publique.

Nombre de membres

en exercice : 19

Etaient présents : Mireille ÉLOY, Marc BALLESTEROS, Corine LE ROUX, Pierre GAPILLOU, Valérie THEVEUX, Jean-Marc BARRIE, Monique PETIT, Fabrice GEFFROY, Frédéric BENOIST, Josette JOYEUX, Stéphane PICARD, Evelyne HEULIN

Nombre de présents : 15/12

Nombre de votants : 18/15

Etaient absents : Pascal GASTINEAU ayant donné procuration à Mireille ELOY, Isabelle PETIT ayant donné procuration à Frédéric BENOIST, Jonathan GODARD ayant donné procuration à Stéphane PICARD, Anne DEMERLE

Daniel BRUNET, Jean-Philippe ADELAIDE, Guillaume DELLERUE ont quitté la séance à 21h00 après le vote de la première délibération

Monique PETIT est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance du Conseil Municipal à 20H35.

1. Délibération sur le devenir des plateaux ralentisseurs

Madame le Maire fait savoir, pour le public présent, qu'elle a organisé une réunion de travail entre élus de Boutigny-Prouais le lundi 3 mai à 20 h 30, au sujet du devenir des plateaux ralentisseurs de Rosay et Prouais, afin que chacun puisse s'exprimer librement. De ce fait, sauf à répondre à quelques questions supplémentaires, il n'y aura pas à nouveau de débat mais uniquement un vote.

Daniel Brunet demande la parole, il a une déclaration à faire. Mireille Eloy lui accorde la lecture de sa déclaration rapportée ci-dessous :

"1. Devenir des plateaux :

Les plateaux ont été installés pour améliorer la sécurité, leur emplacement a été choisi en concertation avec le Conseil Général qui les a d'ailleurs subventionnés.

Le constat qui en est fait aujourd'hui d'après les propos de notre Maire dans un journal local : 80% des véhicules étaient à plus de 50km/h avant l'installation, 80% des véhicules sont à moins de 50km/h après l'installation des plateaux. Personne ne peut nier l'amélioration de la sécurité.

La fréquentation de cette voie fait beaucoup de bruit, les camions bennes à vide font autant de bruit en passant sur les plaques d'égoût les caniveaux que sur les plateaux.

~~Qui d'entre vous est venu constaté les nuisances sonores des plateaux?~~

Qui d'entre vous est venu constater les nuisances sonores en dehors des plateaux?

Un seul plaignant au Tribunal Administratif et de plus sa maison n'est pas directement sur le plateau, à Broué les maisons sont beaucoup plus proches des plateaux.

Nous devons attendre le résultat de la procédure en cours au tribunal administratif.

Nous devons tenir compte de l'avis des riverains de la rue de la fée pour qui ces plateaux donnent satisfaction, et qui de plus est, seraient pour l'installation de plateaux supplémentaires lors de la réunion du 27 février 2010, 13 pour les garder, 5 pour les enlever, 3 avec un avis contrasté.

Il était promis d'effectuer des comptages de vitesse et de la fréquentation supplémentaires, qu'en est-il?

Si la décision était prise d'enlever ces plateaux, Madame le Maire nous a rapporté que :

1. Monsieur le Sous-Préfet s'engage à faire des contrôles radars plus fréquents.

2. La possibilité de mise à disposition de deux radars pédagogiques par notre député Monsieur Gorges ou la ville de Chartres, est ce toujours d'actualité?

Enfin la dépense pour des feux tricolores de 175 000€ et démontage 15000 nous paraît irresponsable."

Décision : Vote de la délibération à la majorité pour le maintien des ralentisseurs rue de la fée à Rosay et à Prouais

6 voix pour : Daniel Brunet, Marc Ballesteros, Guillaume Dellerue, Jean-Philippe Adélaïde, Valérie Theveux et Pierre Gapillou,

0 contre,

12 abstentions : Monique Petit, Josette Joyeux, Jean-Marc Barrié, Stéphane Picard, Jonathan Godard (ayant donné pouvoir à Stéphane Picard), Evelyne Heulin, Frédéric Benoist, Isabelle Petit (ayant donné pouvoir à Frédéric Benoist), Corine Le Roux, Fabrice Geffroy, Pascal Gastineau (ayant donné pouvoir à Mireille Eloy), Mireille Eloy.

Mireille Eloy fait remarquer que ce vote permet aux élus de Prouais de prendre leurs responsabilités suite à la remarque de Pierre Gapillou (élu de Prouais) lors de la réunion du lundi 3 mai, précisant que les élus de Boutigny étant plus nombreux, il était inutile de faire procéder à un vote qui ne conduirait pas à l'issue qu'ils souhaitaient, à savoir le maintien des plateaux.

Madame le Maire précise que cette décision du maintien des plateaux va redémarrer la requête entamée devant le Tribunal Administratif par les époux Czaikowski. Si la commune gagne cette requête, Madame le Maire fait savoir qu'elle ne manquera pas de faire remarquer que le mérite en reviendra aux élus de Prouais ; si la commune perd, ils en seront responsables.

Daniel Brunet ne supporte pas la remarque et les abstentions des élus de Boutigny. Il désapprouve le manque d'expression d'au moins un ou deux d'entre eux et en profite pour insulter les élus de la section de Boutigny.

Jean-Philippe Adélaïde poursuit en invoquant sentir deux conseils en un seul, ce que Mireille Eloy conteste en précisant à nouveau mettre les élus de la section de Prouais, par ce vote, devant leurs responsabilités.

Visiblement excédé, Daniel Brunet sollicite une suspension de séance à 20h45.

Le conseil est ré-ouvert à 21h00, Madame le Maire fait savoir qu'elle continuera à chercher des solutions pour remédier aux nuisances sonores liées à ces plateaux.

Daniel Brunet, Jean-Philippe Adélaïde et Guillaume Dellerue décident de quitter la séance du conseil municipal à ce moment.

2. Approbation du compte-rendu municipal du 24 mars 2010

Mme le Maire reporte l'approbation du compte-rendu à la prochaine séance du conseil municipal, celui-ci étant parvenu aux élus dans la journée.

3. Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année nous devons tirer au sort 3 jurés d'assises. Le tirage au sort portera sur la liste générale des électeurs de la commune.

Sont désignés:

Mr Jany Jean Christophe

Mr Fresnel Arnaud

Mlle Peeters Alexandra

4. Délibération pour approbation du projet de contrat départemental de développement intercommunal entre le département et la CCPH

Mme le Maire nous informe que le Conseil Général d'Eure et Loir propose à la CCPH, au titre des 5 communes qui y adhèrent un contrat de développement pour la période 2010-2012 au terme duquel des subventions pour un montant total de 262 428€ seront alloués pour réaliser 2 projets structurants pour notre intercommunalité.

-1 piste cyclable en site propre reliant Havelu à Houdan pour un coût total de 486 177€ HT subventionnée à 25% soit 121 544€.

- 1 maison des services publics à Houdan pour un coût total de 845 000€ HT subventionnée à 23,48% sur un montant de dépenses plafonnées à 600 000€ soit 140 844€.

Les objectifs de la Maison des Services Publics sont précisés :

En offrant en un lieu unique l'accès à des services émanant des collectivités locales, de l'Etat, d'organismes sociaux (ANPE, ASSEDIC, CPAM...), d'associations (permanences juridiques, aide à l'insertion...), de bailleurs sociaux, et plus ponctuellement de La Poste, EDF-GDF, France Télécom, la SNCF...les maisons de services publics permettent d'améliorer la proximité et l'accessibilité des services d'intérêt général. C'est avant tout une démarche pragmatique qui vise à:

- simplifier les démarches des usagers grâce à la polyvalence des agents d'accueil.
- faciliter la transversalité entre secteurs publics (constitution et transmission des données) et faire travailler ensemble des agents issus de différents services.
- contribuer à la cohésion sociale, économique et territoriale en animant le territoire.
- Développer la polyvalence comme réponse à la nécessaire réorganisation des territoires ruraux ou de banlieue et au maintien des services publics dans ces régions.

Madame le Maire précise que ces subventions ne pourraient être allouées à notre maison des associations qui ne sera pas une maison de services publics et d'intérêt communautaire.

A la demande de Monique Petit, Mireille Eloy confirme que les habitants de l'Eure et Loir pourront bénéficier de tous les services de cette maison.

Décision : Vote de la délibération à l'unanimité

5. Délibération pour acceptation d'un contrat de maintenance Gloire Incendie Sécurité

Daniel Brunet s'est occupé de la mise en concurrence Gloire Incendie et Sicli, il apparaîtrait que Sicli n'a pas donné suite à l'appel de celui-ci.

Daniel Brunet ayant quitté la séance de conseil, Mireille Eloy prend la parole.

L'ancien contrat a été dénoncé courant mars 2010, il nous faut prendre la délibération maintenant. Une lecture du contrat est effectuée (contrat de 3 ans renouvelable résiliable annuellement).

Prime annuelle/extincteur : 9,20 € HT

Prime annuelle commande de déshenfumage : 12,60€ X 2 = 25,20€ HT

Vacation forfaitaire : 23,90€ HT

Décision : Vote de la délibération à l'unanimité

6. Délibération pour l'éclairage public des lotissements

Devant les pannes répétitives et les réparations onéreuses engendrées (coût des déplacements), compte tenu de la participation à hauteur de 50% (subventions à solliciter au plus tôt) et jusqu'à 15 000€, la société SES nous propose un devis de 14 294,80€ HT pour la fourniture de 26 lanternes et câbles liaisons: 16 au lotissement des primevères et 10 au lotissement du nerprun.

Sur les 200 points lumineux, actuellement 52 ont été changés.

Marc Ballesteros fait remarquer que les pannes pourraient être causées par le cablage à même le sol sans aucune protection.

Mireille Eloy répond que la société SES a vérifié les câbles en question et que ceux-ci seraient conformes aux normes et ne seraient pas responsables des perturbations.

Décision : Vote de la délibération à l'unanimité

7. Délibération pour fixation des tarifs des vacations de police pour les opérations funéraires

La loi du 19 décembre 2008 sur la simplification de la législation funéraire réforme les anciennes dispositions :

1. en harmonisant sur l'ensemble du territoire le taux unitaire des vacations funéraires entre 20 et 25€.
2. En réduisant immédiatement le nombre d'opérations funéraires donnant lieu au versement d'une vacation.

Les opérations funéraires donnant droit à versement des vacations sont les suivantes :

- Surveillance de la fermeture du cercueil, en cas de transport de corps hors de la commune du décès
- Surveillance des opérations de crémation
- Surveillance des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps, sauf en cas de reprise de concession.

A ce jour, ces opérations étaient faites par des agents municipaux. Or, seul un officier de police judiciaire (Garde champêtre, agent de police municipale ou nationale, Maire ou ses adjoints par délégation) peut assurer ces opérations de surveillance.

Il est donc décidé, dorénavant, sur sollicitation de Madame le Maire, que Marc Ballesteros pour le cimetière de Prouais et Fabrice Geffroy pour celui de Boutigny seront chargés de ces actes.

Décision : La délibération fixe le tarif des vacances funéraires à 25€ et est adoptée à l'unanimité

8. Délibération pour modification de la commission des marchés

Pour permettre d'étudier les dossiers de Marchés A Procédure Adaptée (MAPA), Madame le Maire propose d'intégrer la dite commission MAPA à la commission des marchés existante et d'en modifier son appellation et non sa composition (Mireille Eloy, Daniel Brunet, Fabrice Geffroy, Frédéric Benoist, Guillaume Dellerue, Pascal Gastineau, Jonathan Godard).
Elle sera désormais nommée « commission appel d'offre ».

Décision : Vote de la délibération à l'unanimité

9. Questions diverses

1. Pour établir une facilité de communication, Mireille Eloy propose aux élus d'avoir un adjoint référent avec lequel il pourrait s'entretenir sur les sujets abordés en conseil d'adjoints (un tableau est remis aux élus).
Madame le Maire s'engage à faire une copie qu'elle enverra par courriel aux élus du conseil, des points abordés en conseil d'adjoints. Elle précise d'ailleurs que chaque élu a la possibilité d'assister aux conseils d'adjoints chaque mardi à partir de 18h30.
2. Madame le Maire propose la création de groupes de travail:
 1. une commission "mise aux normes électriques pour les bâtiments communaux" : Fabrice Geffroy, Gérard Eloy (extérieur)
 2. une commission "Maîtrise d'oeuvre architecte pour la restauration de la mairie (garderie) et maison des associations" : Corine Le Roux, Pierre Gapillou, Monique Petit
 3. une commission "réhabilitation des mares" : Fabrice Geffroy, Monique Petit, Corine Le Roux
 4. une commission "fossés communaux" Frédéric Benoist, Marc Ballesteros

Les listes ne sont pas fixées définitivement à ce jour en raison de l'absence des 3 élus ayant quitté le conseil.

3. Madame le Maire demande à Marc Ballesteros de faire le point sur le COS résiduel en se rapprochant de la DDE et en associant le secrétariat de Mairie.
4. L'escadron de Gendarmerie de Nogent le Roi nous informe de la recrudescence de cambriolages plus particulièrement le matin dans notre région.
Il est recommandé aux administrés :
 - De bien fermer portails, portes et fenêtres
 - De signaler à la gendarmerie tout véhicule suspect

5. Mireille Eloy lit un message de remerciement pour le soutien communal accordé à Mi'l Fa Cé Si de Hans Monpontet et informe le conseil du concert ayant lieu le dimanche 30 mai à 16h à l'église de Prouais au profit de la restauration des vitraux de l'église de Boutigny.

6. Marc Ballesteros et Mireille Eloy se sont rendus à Dreux à une cérémonie en hommage aux déportés invités par l'association "Le Souvenir Français".
Une famille juive installée à Prouais a été aidée et cachée. Les allemands sont toutefois venus chercher à l'école la jeune Sylvia Landau qui fût déportée et décéda à Auschwitz .
Monsieur et Madame Jean-Jacques Geffroy ont également participé à cet hommage. Ils ont fréquenté la même école et la même classe que la jeune Sylvia.

Fin de la séance à 22h20